

**Conseil de sécurité**

Cinquante-sixième année

*Provisoire***4412^e** séance

Vendredi 9 novembre 2001, à 19 h 35

New York

<i>Présidente :</i>	Mlle Durrant	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Wang Donghua
	Colombie	M. Salazar
	États-Unis d'Amérique	M. Scott
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Jingree
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . .	M. Harrison
	Singapour	M. How
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 19 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Belgique une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. de Ruyt (Belgique) prend place sur le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/1058, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

J'invite le représentant de la Belgique à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. de Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie se rallient à cette déclaration.

J'aimerais tout d'abord dire que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Belgique, qui préside en ce moment le Conseil de l'Union européenne, aurait beaucoup aimé prendre la parole devant le Conseil ce soir, mais il a été retenu par des réunions qu'il avait avec les pays associés à

l'Union européenne et donc n'a pas pu venir à cette heure.

J'aimerais avant tout remercier le Conseil d'avoir convoqué une telle réunion sur un processus de paix que mon pays, mais aussi l'ensemble de l'Union européenne, suit avec grande attention. Je tiens aussi à remercier en particulier les ministres des pays signataires de l'Accord de Lusaka de leur présence. J'estime qu'elle reflète toute l'importance que nous attachons tous au processus de paix, et ceci à la veille d'une étape tout aussi importante du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Ce processus de paix, Madame la Présidente, est laborieux et complexe. L'évolution sur le terrain a été plutôt décevante ces derniers temps et l'on constate que le processus de paix n'a toujours pas atteint un point irréversible. Cette réunion de coordination entre le Conseil de sécurité et le Comité politique de l'Accord de Lusaka prend dès lors tout son sens. Il importe en effet, à l'heure où les Nations Unies s'apprentent à s'engager dans la troisième phase du déploiement de la MONUC et à mobiliser des ressources supplémentaires, que les parties au conflit fassent preuve de leur ferme engagement dans le processus de paix. Sans cela, il me semble que nos efforts à tous perdent de leur sens. C'est un exercice de longue haleine, qui fait appel à la fois à des actions à court et moyen termes, mais dont le succès dépendra toutefois principalement de la volonté des parties au processus de paix.

Cette bonne volonté doit selon nous se matérialiser dans l'immédiat sur trois plans : la question du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR), les retraits des forces étrangères et le dialogue intercongolais.

Premièrement, l'Union européenne estime que toutes les parties au conflit, et en particulier le Gouvernement de la République démocratique du Congo, cessent immédiatement toute forme de soutien aux groupes armés. À cet égard, nous déplorons le fait que les Nations Unies ne disposent toujours pas des informations qui devraient être fournies par les parties quant au nombre, à la composition et à la localisation des groupes armés sur le terrain. Nous insistons auprès des parties pour qu'elles fournissent ces éléments comme elles l'avaient promis voilà plusieurs mois maintenant.

Ce DDR ne peut pas s'effectuer au hasard ou par morceaux. D'abord, la MONUC doit recevoir une liberté totale dans son assistance au processus. Je pense ici notamment dans le camp de regroupement de Kamina. Il faut également une entente minimale entre les parties, en particulier entre le Rwanda et la République démocratique du Congo. Il est donc important que ces deux pays poursuivent leur dialogue bilatéral direct pour qu'il débouche sur une percée véritable.

Ensuite, je tiens à rappeler aux parties que le désarmement, la démobilisation et la réintégration doivent se faire sur une base volontaire et pacifique. Toute initiative qui va à l'encontre de ces principes est tout simplement inacceptable. Les parties au conflit doivent collaborer avec les Nations Unies et s'interdire toute action qui puisse nuire aux efforts en la matière.

Enfin, il est indispensable que les Nations Unies mettent en place les structures appropriées afin de conduire cet exercice de façon coordonnée et intégrée. Le dernier rapport du Secrétaire général de l'ONU consacré à la MONUC va dans le bon sens, notamment parce qu'il prévoit la mise en place d'un mécanisme de coordination à Kinshasa et à New York entre la MONUC, la Banque mondiale et toutes les agences onusiennes concernées. Il est proposé de confier à la MONUC la gestion de cette coordination.

Deuxièmement, le désengagement constitue un premier pas significatif dans le processus de retrait des forces étrangères. De ce premier pas, il faut passer au second et progresser. D'une part, Kisangani doit être démilitarisée. Nous appelons le Rwanda à utiliser toute son influence auprès du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma) afin de l'obtenir. D'autre part, le déploiement progressif doit être accompagné d'un retrait graduel et réciproque des troupes. Nous avons observé avec satisfaction le retrait des troupes namibiennes et d'une bonne partie des troupes ougandaises. Qu'il me soit permis de rappeler ici que la Namibie est le premier signataire de l'Accord de Lusaka à avoir retiré ses forces conformément aux dispositions de cet instrument. Nous espérons de tout coeur que cet exemple sera suivi par les autres États concernés. À cet égard, nous encourageons l'Ouganda à achever le processus de retrait entamé, et nous engageons vivement le Gouvernement rwandais et les autres gouvernements intéressés à accélérer les préparatifs en vue de retirer leurs troupes

conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité.

Finalement, le dialogue intercongolais constitue une autre pièce maîtresse du processus de paix. Il ne s'agit pas ici d'épiloguer sur le mauvais résultat, que nous déplorons, de la réunion d'Addis-Abeba, mais plutôt d'encourager vivement les parties au dialogue et le facilitateur, Sir Ketumile Masire, à s'accorder au plus vite sur la tenue de nouvelles réunions pour relancer ce processus en vue d'engager un dialogue de substance sur les paramètres d'une transition inclusive et démocratique, assortie d'un échéancier réaliste. Nous restons convaincus qu'avec de la bonne volonté et un esprit de compromis, le processus pourra être remis sur les rails. Je tiens à réaffirmer à cet égard le soutien de l'Union européenne et de ses États membres.

La souffrance de la population congolaise, les graves violations des droits de l'homme dont elle est victime et sa lamentable situation humanitaire constituent autant d'appels à prendre nos responsabilités. Nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil d'amorcer la troisième phase du déploiement de la MONUC afin de maintenir la dynamique du processus de paix, en dépit des risques et des coûts qu'elle entraîne, et ceci dans l'espoir que les parties au conflit, tant en République démocratique du Congo qu'au sein de la région, assumeront pleinement les responsabilités morales et politiques qui leur incombent.

En d'autres termes, l'Union presse les États signataires ainsi que les autres parties à l'Accord de Lusaka à faire preuve de la volonté politique nécessaire à la poursuite du processus de paix. L'Union européenne y apportera son soutien et s'engage à employer toute son énergie et son influence à cet effet, en étroite collaboration avec les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine ainsi que toutes les parties concernées. À la fin de ce mois, le Président en exercice de l'Union européenne, le Ministre Louis Michel, ira lui-même dans la région accompagné du Haut Représentant de l'Union européenne, Javier Solana, et du Commissaire Patten. Cette visite réaffirmera l'engagement fort de l'Union européenne en faveur du processus de paix ainsi que sa solidarité avec les populations de la région si durement éprouvées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2001/1058) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1376 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 45.